

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**

<b>Délibération</b>	
<b>N° 20.048.1</b>	
<b>En exercice .....</b>	<b>36</b>
<b>Présents .....</b>	<b>32</b>
<b>Votants .....</b>	<b>35</b>
<b>Pour .....</b>	<b>28</b>
<b>Contre .....</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions.....</b>	<b>7</b>

<b>PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES</b>
<b>BUDGET ANNEXE CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE</b>
<b>APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2019</b>

*Date de la convocation : 25/06/2020*

L'an deux mille vingt  
**Et le 1<sup>er</sup> juillet à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

**Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum.**

**32 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

**1 Conseiller communautaire absent excusé :** monsieur Alain CARALP.

**Secrétaire de séance :** madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

\*\*\*\*\*



**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**

---

**Budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne - Approbation et vote du compte administratif pour l'exercice 2019**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-31 ;

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** le compte de gestion du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de l'exercice 2019 de la Communauté de communes La Domitienne, dressé par le comptable ;

**Vu** l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 4 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Président de La Domitienne ne peut pas présider la séance ni participer au vote ; que le Conseil communautaire a donc élu Monsieur Serge PESCE en qualité de président de séance pour l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de La Domitienne ;

**Considérant** que le compte de gestion a préalablement été voté,

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 6<sup>ème</sup> vice-Président**,  
Le Président de la Communauté de communes s'étant retiré au moment du vote,  
Monsieur Serge PESCE, 1<sup>er</sup> vice-Président, a pris la présidence de la séance,  
Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par Marcelle COUDERC), Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

**A l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),**

**I. APPROUVE** le compte administratif 2019 du « budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau » lequel peut se résumer de la manière suivante :

**En section d'exploitation,**

Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de **1 342,54 €**.

Le résultat reporté de N-1 s'établit à **58 461,92 €**.

**Le résultat de clôture 2019 est donc de 59 804,46 €.**

**En section d'investissement,**

Le solde de l'exercice 2019 s'établit à hauteur de **-468 495,93 €**.

Le solde d'investissement reporté N-1 s'établit à hauteur de **60 117,98 €**.

**Le solde d'investissement 2019 final s'établit donc à -408 377,95 €.**

Le résultat des restes à réaliser 2019 s'établit à **444 459,28 €**.

**II. CONSTATE** les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat d'exploitation de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**III. RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**IV. ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**V. CHARGE** Monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 1<sup>er</sup> vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne,

  
Serge PESCE



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20200701-DELIB\_20\_04

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20200701-DELIB\_20\_04